

NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

65 N° 8 1938

Le 'mois sacerdotal'

Joseph CREUSEN

p. 970 - 974

<https://www.nrt.be/fr/articles/le-mois-sacerdotal-3622>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Le « mois sacerdotal ».

S. Ignace de Loyola a introduit dans son Ordre une institution assez originale : la troisième année de probation ou de noviciat, plus simplement appelée : le troisième an. Les Jésuites y sont soumis un ou deux ans après avoir reçu le sacerdoce. Ils y arrivent déjà éprouvés par deux ans de noviciat, sept à douze ans d'études, deux, trois ou quatre ans de professorat ou de surveillance dans les collèges. Ils savent déjà, par une courte expérience, ce qu'est le ministère des âmes. Avant d'y être définitivement appliqués, S. Ignace veut qu'ils aillent retremper leurs âmes dans une période prolongée de prière, de recueillement, d'étude purement spirituelle, d'épreuves destinées à développer en eux l'humilité et le dévouement.

Le troisième an, dont l'Instructeur est généralement un ancien supérieur, dure dix mois entiers. Ils débiteront par les *exercices spirituels*, refaits dans toute leur rigueur, c'est-à-dire pendant un mois entier avec les trois interstices, d'une journée chacun. Pendant tout le cours des neuf mois restants, la part de la prière sera beaucoup plus large qu'elle ne pourrait l'être dans les collèges ou résidences.

A côté d'une étude plus approfondie des doctrines ascétiques et mystiques ainsi que des Constitutions, le « Tertiaire » se livrera de nouveau aux « expériences » du noviciat : travaux manuels, soins donnés à des malades d'hôpitaux ou aux vieillards d'un hospice. Quelques travaux apostoliques particulièrement pénibles, comme de grandes missions, achèveront d'éprouver son zèle des âmes, son humilité, son dévouement.

L'importance d'un contact si prolongé avec Dieu, d'un recueillement si complet, de ce nouvel effort d'humilité, de pénitence, pour la sanctification personnelle et la valeur surnaturelle des travaux futurs du religieux est évidemment considérable. On comprend que plusieurs Instituts religieux se soient inspirés de cet exemple et aient organisé une probation du même genre pour leurs membres avant ou peu de temps après la profession perpétuelle. Fort peu d'ailleurs y consacrent dix mois entiers. Pourtant, même ceux qui croient ne pouvoir soustraire leurs sujets plus de six semaines ou deux mois à leurs travaux d'apostolat, se félicitent des résultats obtenus.

Il y a longtemps, croyons-nous, que l'idée de procurer à une partie **au moins du clergé diocésain un tel bienfait préoccupait l'esprit de**

certains évêques. Nous avons entendu dire que le cardinal Mercier appréciait fort les avantages de cette période de formation spirituelle pour des hommes mûris par l'expérience et dont la vie trop active risquait parfois de n'être plus assez pleinement surnaturelle et sacerdotale.

Le nombre croissant de prêtres qui prennent part, depuis quelques années, à des retraites de dix jours ou même, en France surtout, de trente jours a certainement contribué à hâter la réalisation d'un projet de « troisième an » sacerdotal. Jusqu'ici, à notre connaissance, il ne dure toutefois que trois semaines ou un peu plus. On lui donne déjà le nom de « mois sacerdotal ». Il s'en est tenu dans les diocèses de Paris, Versailles, Moulins, Rennes, Dax, etc.

Son but est de permettre aux prêtres diocésains, après quelques années de ministère, de se retremper dans une retraite spirituelle un peu prolongée et d'étudier, sous la direction de quelques professeurs ou hommes d'action, certains problèmes actuels d'apologétique, de dogme, de morale, d'ascétisme, de pastorale.

Les participants sont invités ou obligés ⁽¹⁾ à se réunir dans une maison de retraite ou un séminaire. En général, sauf le dimanche qui tombe nécessairement dans la retraite de huit jours pleins, ils retournent, tous ou la plupart, dans leurs paroisses respectives le samedi à midi et le dimanche toute la journée, pour y administrer les sacrements et assurer les offices divins.

Les mois sacerdotal débute par les exercices spirituels. Ceux que donnent des Pères de la Compagnie de Jésus se font d'après la méthode de saint Ignace et durent huit jours entiers, auxquels s'ajoutent une courte introduction et clôture. Nous ne sommes pas certains que cette durée soit la même partout.

Ensuite, pendant environ quinze jours, sont organisés plusieurs cours, conférences et causeries quotidiennes. Car, à côté des exposés sous forme de leçons ou de conférences, il y a des cercles d'études ou même des causeries très familières où se croisent les questions, les objections et les réponses et où s'échangent les communications au sujet de difficultés, de projets, d'expériences.

Une partie de l'Office divin récitée ou chantée en commun, des temps de silence, la facilité des visites au Saint-Sacrement, une récitation recueillie du Bréviaire, la proposition quotidienne des points de méditation aident singulièrement l'âme à reprendre un contact plus intime avec Dieu. Dans l'étude commune des nécessités actuelles

(1) On a pu constater que des prêtres, assez contrariés par cette invitation forcée, en étaient enchantés après deux ou trois jours de retraite et quittaient à regret après trois semaines de « mois sacerdotal ».

du ministère pastoral, dans le contact avec des maîtres ou des confrères animés du même zèle, dans la direction d'hommes vraiment compétents, les prêtres trouvent beaucoup de lumière et de réconfort.

Dans l'organisation des journées d'études qui suivent la retraite, on peut, croyons-nous, distinguer deux formules extrêmes assez différentes, au sujet desquelles il nous sera permis d'exprimer modestement notre opinion.

Première formule. On invite un nombre plus ou moins grand de prêtres et même de laïcs, particulièrement distingués par leur science des problèmes sociaux, philosophiques, théologiques, à donner chacun aux prêtres deux, trois ou quatre conférences sur un sujet déterminé. Celles-ci ont dès lors l'avantage d'être très variées, brillamment données et par des hommes dont le nom seul est une garantie de haute valeur pour l'enseignement fourni. En quinze jours les auditeurs peuvent faire ainsi un tour d'horizon assez complet dans le monde des idées et des faits les plus actuellement intéressants pour la vie sacerdotale. Autre formule. Les sujets proposés à l'étude et à la discussion sont moins variés, mais plus poussés. Dans le choix des conférenciers, peu nombreux et qu'on veut évidemment d'une réelle compétence, on ne se croit pas obligé à faire appel uniquement à ceux dont le nom seul suffirait à faire affluer les auditeurs.

Pour différents motifs, nous croyons la seconde formule préférable. Elle nous paraît mieux convenir au but même du « mois sacerdotal ». Si elle pique moins la curiosité, si elle n'excite pas autant à l'avance l'intérêt des auditeurs, surtout de ceux qui ne seraient pas venus spontanément, elle offre l'avantage de moins disperser l'attention, de faciliter un examen plus approfondi de deux ou trois problèmes, de fournir aux causeries ou aux discussions la matière d'un échange d'idées plus personnel et plus fructueux.

Nous ajouterons qu'elle nous paraît mieux répondre au caractère spirituel, surnaturel, apostolique du « mois sacerdotal » et qu'elle s'adapte mieux à la variété assez grande des aptitudes des participants. Enfin, d'autres avantages étant supposés, elle facilite évidemment l'organisation du « mois sacerdotal », tout en lui laissant sa réelle valeur.

A titre purement documentaire, nous donnerons ici le programme du mois sacerdotal tenu à Yzeure (Allier) en juillet-août 1938. La retraite avait été dirigée par le R. P. Monnier-Vinard, S. I., qui continua à donner chaque soir les points de la méditation du lendemain.

Chaque jour à 10 h. et à 17 h., il y avait une conférence, dont la durée variait entre trente-cinq et soixante minutes. A 15 h., causerie. La différence était surtout dans le choix du sujet proposé, celui-ci étant généralement de caractère plus immédiatement pratique dans la causerie.

Après l'exposé, des groupes se formaient soit à la salle de conférences, soit au jardin et l'on échangeait entre soi et avec le conférencier des questions, objections, les résultats d'expériences personnelles, etc. Souvent les entretiens, très cordiaux, prenaient toute l'heure qui restait avant le déjeuner ou le dîner.

Les conférenciers étaient les PP. de Guibert, S. I., Magant, S. I., de Soras, S. I., et l'auteur de ces notes. Pendant la première semaine, les sujets furent empruntés à la théologie morale, ascétique et mystique et au droit canonique ; pendant la seconde, l'Action catholique fut l'objet unique de l'étude.

Voici l'énumération des titres des conférences ou causeries.

Théologie ascétique et mystique. Trinité et filiation adoptive. — Dieu habitant en nous. — Inspirations et dons du S^t Esprit. — Ce qu'est la direction. — L'humanité du Christ, voie unique vers Dieu. — Le sacrifice et l'exemple du Christ. — Comment user de la direction. — Au Christ par l'Eglise : vie intérieure. — Comment pratiquer la direction. — Au Christ par l'Eglise : vie sociale.

Théologie morale et droit canonique. Morale positive et manuels négatifs. — Le conflit des principes et de la pratique. — Problèmes modernes de morale conjugale. — Faut-il troubler la bonne foi des époux, du médecin, etc. ? — Education de la chasteté. — Décisions récentes du S^t Siège relatives à des fautes graves de clercs. — La vocation.

L'Action catholique. L'évangélisation moderne. — L'Action catholique qui est un esprit, une méthode, un mouvement. — A. C. ouvrière, dans l'industrie, rurale. — A. C. et action temporelle. — Causerie sur les raisons à faire valoir auprès des laïcs pour les engager dans l'A. C. — A. C. et action politique. — A. C. et action syndicale. — Causerie sur le rôle du prêtre dans l'A. C. — Introduction aux grandes Encycliques sociales. Le respect de la personne humaine : Exigences et conditions. — Les transformations sociales actuelles. — Causerie sur la J. E. C. et le scoutisme. — Informations sur l'histoire et la structure des organisations syndicales socialistes en France.

On constatera que ce programme avait à la fois une réelle unité et une grande variété. L'intérêt était ainsi bien soutenu. Il y avait d'ailleurs alternance des conférenciers. La longueur et l'animation des discussions montrèrent la part très active prise par les auditeurs à l'étude de ces divers sujets.

Les conférenciers restaient en contact constant avec leurs auditeurs et passaient avec eux les récréations du midi et du soir.

Son Exc. Mgr Gonon, évêque de Moulins, vint plus d'une fois encourager ses prêtres par sa présence et sa participation aux conférences ou causeries.

Pendant les trois semaines, on mit à la disposition des participants un choix de livres et de revues, désignés par le Directeur de la retraite et les conférenciers et adaptés aux sujets traités. Il y avait ainsi possibilité de faire aussi du travail personnel.

Nous savons que l'on songe sérieusement à établir ce mois sacerdotal dans un certain nombre de diocèses, en France et hors de France. Plusieurs questions d'organisation peuvent encore être examinées. Par exemple, y a-t-il avantage à grouper des prêtres de plusieurs diocèses quand le contingent de chacun d'eux est assez restreint ? A quelle époque de la vie sacerdotale vaut-il mieux le fixer ? Un groupement homogène (curés, vicaires, professeurs) est-il préférable à un groupement mixte ?

Il faut, semble-t-il, laisser grande liberté pour la participation aux discussions. Cela y met d'autant plus de spontanéité. Toutefois, l'expérience pourrait montrer l'utilité d'obliger tous les assistants à y prendre part, en formant divers groupes.

Pour savoir si l'institution doit vivre, il suffira, pensons-nous, d'interroger ceux qui ont participé à un « mois sacerdotal » bien organisé. Espérons que la collaboration entre confrères, entre clergé séculier et régulier, aidera à surmonter une partie des difficultés qui s'opposent encore à une extension plus grande de cette précieuse initiative.